

Nucléaire

St-Priest-Laprugne : plus de dix ans après, cela va-t-il recommencer ? (1996)

Les années 1975 – 1980 ont été marquées par l'abandon d'un important projet de stockage de déchets radioactifs en Montagne Bourbonnaise, à St Priest-Laprugne, à la limite des départements de l'Allier, de la Loire et du Puy-de-Dôme. Abandon qui avait suivi une mobilisation sans précédent pour un problème d'environnement dans notre région.

Le 1^{er} août, une réunion s'est tenue à St-Priest-Laprugne pour faire le point sur un nouveau dossier qui concerne ce site.

Sous la présidence de M. André Pras, maire de ST Priest – Laprugne, avec la présence de M. Jean Rathier, ancien maire et des anciens responsables du Collectif Bois Noirs, une réunion s'est déroulée à St Priest. Elle faisait suite à une première rencontre, le 22 juillet, qui avait été suivie par une assistance nombreuse.

Le dossier qui retient notre attention est marqué par l'opposition de 103 élus de la région, dont le maire de St-Priest, le Conseiller Général, M. Macke, le député de Roanne et le député-maire de Vichy.

Bref historique

De 1955 à 1980, une mine d'uranium est exploitée dans le secteur. De 1960 à 1980 s'y ajoute un premier traitement du minerai (SIMO). En 1979, un projet de stockage de déchets radioactifs est combattu par les élus et la population locale. La lutte durera cinq ans et le projet sera abandonné.

Les installations de la SIMO sont alors cédées à la commune. Il reste la retenue du Limouzat, site qui occupe une vingtaine d'hectares pour une capacité de 4 500 000 m³. Il contient en majeure partie des boues provenant du traitement du minerai d'uranium qui s'entassent jusqu'à une épaisseur de 30 m et qui sont recouvertes par une tranche d'eau de 2 m (pour empêcher la fuite du radon).

Une digue en terre (même technique qu'à Serre-Ponçon) de 42 m retient le tout. Les résidus, d'un poids total de 1 300 000 tonnes, contiennent entre autres :

- 2 à 3 kg de radium ;
- 334 tonnes d'uranium ;
- 465 kg de plomb.

Elles ont une teneur en nitrates de 124 mg/l.

Le bassin peut donc être assimilé à un centre de stockage de déchets radioactifs d'une nature très complexe (très grande variété : émetteurs alpha, radio-éléments à vie longue, métaux lourds...), qui rend leur gestion délicate.

En janvier 1996, la COGEMA (Compagnie Générale des Matières Nucléaires), filiale du Commissariat à l'énergie Atomique à 90 % et de Total à 10 %, demande la rétrocession de la SIMO par St-Priest, estimant que l'entretien du site lui coûte trop cher (un million de francs par an alors que la digue est en bon état) et pour régler le problème de façon définitive.

Trois scénarios

La COGEMA envisage trois scénarios :

- L'élargissement et l'abaissement de la digue. La Besbre n'est plus déviée et repasse dans le bassin qui est maintenu en eau.
- La vidange de l'eau du bassin et l'assèchement des résidus qui sont recouverts de matériaux stériles.

- Le transfert des résidus dans l'ancienne mine à ciel ouvert (MCO) dont le volume actuel (300 000 m³) devrait être porté à 1 300 000 m³. La digue sera soit abaissée pour laisser un plan d'eau, soit supprimée. La Besbre retrouverait son parcours d'origine. C'est cette dernière solution qui semble prévaloir à la COGEMA qui achèterait en outre 10 ha supplémentaires.

Les craintes de la commune

Elles sont de plusieurs ordres :

- Pollution de la Besbre.
- Fuite du radon importante avec l'assèchement.
- Le site prévu est fragile. Une mine s'est effondrée dans les années 80 et de nombreuses explosions ont été nécessaires pour l'exploitation du site.
- L'agrandissement prévu pour stocker 1 300 000 tonnes est important.
- Le transfert du site à l'ANDRA (Agence Nationale pour la Gestion des Déchets Radioactifs) laisse craindre le pire : le recours au site libéré pour stocker les déchets nucléaires dont personne ne veut.

L'attitude la COGEMA déplaît :

- La commune de ST-Priest reçoit une lettre pour la rétrocession de la SIMO, mais les communes de Lavoine et Laprugne n'ont rien reçu.
- La COGEMA démarre les achats de terrain en secret.
- En avril 1996, elle annonce le dépôt du dossier pour avril 1997. La seule concertation sera... l'enquête publique. Et on sait bien ce que représentent comme participation démocratique les enquêtes de ce type.
- La COGEMA ne souhaite-t-elle pas profiter du flou de la réglementation ? (d'ici l'an 2000, l'exposition aux rayonnements des personnes passera de 5 millisievert (msv) à 1 msv, ce qui sera cinq fois plus contraignant).
- Depuis avril 1996, le Conseil Municipal de St Priest a en permanence des difficultés pour obtenir des renseignements.
- Le 16 juillet, le Préfet de l'Allier n'avait pas encore l'information.

Après les commentaires de différents intervenants, un film est projeté à la réunion de St-Priest. Il a trait aux remises en état d'autres sites nucléaires avec les

pollutions et les nuisances occasionnées. Le refus de transparence de la COGEMA est également présenté.

Intervention de la CRIIRAD

Bruno Chareyron, de la Commission de Recherche et d'Information Indépendante sur la Radioactivité, fait ensuite la démonstration de la radioactivité de matériaux ramassés à St-Priest. Alors que, dans la nature, on relève des chiffres de 20 à 50 chocs / seconde, dans certains cas l'appareil enregistre 15 000 chocs / seconde. Il regrette aussi que l'on ne dispose pas de données de la COGEMA concernant le site afin de pouvoir y jeter un regard indépendant. Il précise qu'il faut exiger un bilan radiologique mais aussi chimique (avec les pollutions liées au process industriel). A Bessines (Haute-Vienne), où des travaux ont été effectués, la CRIIRAD a relevé des pollutions très au-dessus des normes sur les routes, pour le gaz radon et les eaux des rivières. L'intervenant signale aussi l'absence de politique nationale en matière de gestion de déchets radioactifs. C n'est pas sérieux de mettre des déchets dans la mine à ciel ouvert car ce site est fragile. Le problème est qu'un traitement correct des sédiments à St-Priest coûterait cher...

La réunion se termine par une intervention de Geneviève Gay, ancienne Présidente du Collectif Bois Noirs. Elle rappelle les mensonges, les manipulations, les légèretés constatés tout au long de l'étude du dossier des années 80. Une relance du Collectif va être faite, nous en reparlerons.

René Chanaud *Naturallier* n° 62 – Sept. Oct. Nov. 1996

Quatre ans de travail du Collectif Bois noirs et de la commune de St Priest la Prugne (réunions, dossiers,...) ont permis de faire évoluer ce projet et ce malgré la mauvaise volonté (pour ne pas dire plus) de la plupart des administrations concernées.

En avril 2001, deux laboratoires étaient sur le terrain (la CRII-Rad pour la commune de St Priest la Prugne et SUBATECH pour la DRIRE) pour déterminer les zones restées à taux de radioactivité anormalement élevé. Ce sont essentiellement l'ancien site minier et les lieux d'utilisation des "stériles" sorties de la mine. Les "stériles" ont en partie servi à remblayer les galeries et malheureusement aussi en grande partie ont été dispersés sur le territoire pour empierrer des chemins, des routes, des plates formes de scierie. Des appareils de mesure pour l'air (radon) ont été mis en place ; du 11 au 15 juin 2001, des solides ont été prélevés et du 15 au 21 septembre 2001 ce sera au tour des sédiments, de l'eau et des éléments de la chaîne alimentaire.

La ténacité de la commune de St Priest la Prugne et du collectif Bois Noirs a fini par venir à bout de la machine administrative... donc ça avance !

Arlette Maussan – 2001

D'autres points sensibles comme Theneuille restent à régler, l'association reviendra sur le sujet.